

CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-CERGUE



Séance du 7 décembre 2021

Présidence M. Jean-Michel Rey, président

En ce dernier conseil de l'année, le président souhaite la bienvenue et salue :

Monsieur le syndic,
 Mesdames et Messieurs les municipaux,
 Mesdames et Messieurs les conseillers,
 Monsieur Gérald Chollet, Monsieur le représentant de la presse.

Le président rappelle que les directives sanitaires liées à la pandémie sont toujours d'actualité.

Pour le bon déroulement de la soirée, les directives sont les suivantes :

- le masque est obligatoire durant toute la séance,
- chaque personne souhaitant prendre la parole pourra le faire en traversant la salle pour venir devant parler au micro, là il pourra enlever son masque pour s'exprimer, puis le remettra pour retourner à sa place,
- des bouteilles d'eau ont été mises à disposition à l'entrée de la salle.

▪ Appel

La secrétaire lit la liste des membres du conseil qui se sont excusés :

Membres excusés : André Arnaud
 André Stéphane
 Badan Michel
 Chatelain Lucette
 Christinet Jérôme
 Deluz Catherine
 Deluz Maël
 Galibourg Gabriel
 Jacquelin Nathalie
 Mérier François
 Ott David
 Ringgenberg Karine

Membre non-excuse : Gallay Michel

La secrétaire procède ensuite à l'appel nominal des membres du conseil régulièrement assermentés.

37 membres présents
12 membres excusés
1 membre non-excuse

▪ **Quorum**

Le nombre de conseillers élus assermentés est de 50

Le nombre de conseillers nécessaires pour le quorum est de 26

Le nombre de conseillers présents est de 37

Le nombre de conseillers participant au vote à main levée est de 36

Le quorum étant atteint, le président déclare que le conseil peut valablement délibérer selon l'article 53 du RC.

Le président ne participe au vote que pour départager celui-ci, selon les articles 29 et 79 al.10 du RC.

▪ **Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance ouverte à 19h05.

▪ **Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est conséquent, mais le président a bon espoir qu'il puisse être traité sur cette soirée. Il remercie toutes les personnes qui ont contribué à la préparation de cet ordre du jour, avec des documents importants et très complets qui ont nécessité un grand nombre d'heures de travail. Une modification doit toutefois être apportée. Au vu des nouvelles directives sanitaires, l'apéritif qui était prévu en fin de séance est annulé. Aucune autre demande de modification n'ayant été reçue, il ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe à l'approbation de l'ordre du jour.

LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE :

d'approuver l'ordre du jour :

Approuvé

par :

35 voix pour

1 abstention

Point n° 1 de l'ordre du jour

Approbation du PV du 7 septembre 2021. Deux demandes de rectification ont été reçues :

- la première page 10, 6^e paragraphe 3^e ligne : il y a **13 %** de la population qui utilisent les pistes et non 15 %.

- la deuxième page 22, 4^e paragraphe 2^e ligne : capacité de **40'000** EH et non 40'00, il manque un zéro.

LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE

d'approuver le PV du 5 octobre 2021, tel que modifié

Approuvé

par :

34 voix pour

0 voix contre

2 abstentions

Point n° 2 de l'ordre du jour

▪ **Communications du bureau, lecture de la correspondance (par le président)**

Au vu de l'ordre du jour que nous avons, il est prévu de faire au moins une pause, afin de se dégourdir les jambes et d'aller aux toilettes, si nécessaire.

Il est rappelé aux présidents des commissions que les tableaux pour les vacances doivent être transmis à M. Chollet pour jeudi.

Lors du dernier conseil, nous avons pu observer un désaccord entre les signataires d'une lettre des délégués de La Cure et la Municipalité. A la suite du Conseil, le syndic M. Ménard et ces 3 délégués se sont retrouvés en ma présence. M. Ménard a étoffé son propos de nombreux documents et nous avons conclu un accord de fonctionnement qui convenait à tout le monde. Des directives complémentaires ont été demandées à la préfecture qui a confirmé le bon fonctionnement actuel de la commune. Cette séance s'est terminée dans une relation pacifiée et il a été convenu d'apporter une attention toute particulière à la communication des documents dès que cela est possible et judicieux.

Pour ce soir, un conseiller nous a proposé de remettre aux membres du conseil un petit cadeau sous la forme d'un bon de réduction dans son commerce. Renseignements pris auprès de l'UCV et après discussion au sein du bureau, bien que la proposition était fort sympathique, il nous a semblé juste de ne pas donner une issue favorable à cette proposition. En effet, le Conseil doit rester un lieu de débats politiques. La publicité ou la promotion de projets individuels ne devrait pas y trouver sa place et je vous remercie pour votre compréhension.

Concernant les dernières directives sanitaires reçues de la préfecture, sans en faire toute la lecture, on peut noter que pour les séances de conseils communaux ou généraux : « Celles-ci peuvent continuer à se tenir sans certificat Covid, mais nécessitent toujours l'élaboration d'un plan de protection, prévoyant les mesures d'hygiène et de distance, ainsi que le port du masque obligatoire hormis pour les orateurs. Il n'y a pas de limitation de capacité pour les salles des conseils communaux ou généraux. En revanche, les distances doivent, dans toute la mesure du possible, être respectées. Ainsi si la salle du conseil est suffisamment grande pour permettre le respect des distances, il est possible d'y siéger. Notons ici qu'il n'est pas envisageable à un conseil d'imposer un certificat Covid à ses membres, car cela pourrait avoir pour conséquences qu'une personne élue ne puisse pas siéger au sein de l'organe auquel elle appartient. Les séances de commissions et de groupes politiques sont également toujours possibles sans certificat Covid moyennant le port du masque et le respect des règles d'hygiène et de distance ». D'autres consignes sont également sur ce document. Si cela vous intéresse, il vous sera volontiers transmis par courriel.

Le président passe la parole à M. Paul Ménard.

▪ **Information de la Municipalité (sans discussion, ni vote)**

M. Ménard, syndic

Le syndic salue l'assistance pour cette dernière séance de l'année qui est importante.

L'objectif de cette présentation préalable est de vous annoncer certains évènements qui vont se tenir.

Repas des Aînés

La Municipalité a contacté l'Etat Major concernant les activités qui sont prévues dans les prochains jours, telles que le repas des Aînés. La décision prise par la Municipalité est d'appliquer le principe de l'accession à cet événement aux personnes vaccinées ou guéries, soit le principe 2G. Cela nous permettra de recevoir les personnes ayant un passeport Covid et d'avoir un repas plus convivial et sans masque.

Cette procédure 2G qui va sans doute s'étendre non seulement à St-Cergue, mais dans toute la Suisse, nous permet de recevoir des personnes dans un lieu fermé, indépendamment du nombre de personnes et sans distanciation sociale.

Il reste à régler et à vérifier, les personnes qui vont servir les repas. S'ils doivent porter un masque ou pas, et s'il y a une contamination à la suite de ce repas, quelles seront les conséquences pour les participants et les serveurs.

Concert de Noël

Mes collègues vont vous parler du spectacle qui aura lieu ce dimanche et j'espère que vous viendrez nombreux.

Sécurité informatique

Lors du premier conseil, nous vous avons informé sur une étude qui démarrait sur la sécurité informatique de la commune. A la suite du rapport qui nous est parvenu, des modifications profondes vont être apportées sur la manière de fonctionner. Comme par exemple : les courriers électroniques qui ne pourront pas être identifiés, ne seront certainement pas lus. Les contaminations subies par les communes (Rolle) sont passées essentiellement par des courriels.

Entre temps, la Municipalité et l'administration ont modifié leur façon de fonctionner avec Microsoft Office 365, y compris les courriels via Outlook. A terme, il y aura sans doute une modification pour l'utilisation de matériel personnel par les membres de la Municipalité pour éviter la contamination probable venant de logiciels non désirés ou non approuvés. Il y aura un budget qui n'était pas prévu pour l'acquisition d'ordinateurs portables, y compris pour la secrétaire du Conseil Communal.

L'accès au réseau de la commune, pour les seules personnes autorisées, se fera au moyen d'ordinateurs sécurisés, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui. Je vous rassure, au niveau des données, rien n'est entreposé sur un serveur local. Tout est sur Oficloud.

Les travaux démarrés avec notre boursier et les utilisateurs informatiques vont vers une réflexion plus globale sur l'évolution de l'informatique pour les prochaines années. Pour exemple, en ce qui concerne la comptabilité, c'est un logiciel Ofisa, mais sur une base Access qui à terme ne sera plus supportée par Microsoft.

La question que nous avons aujourd'hui, est de voir si nous pouvons nous mettre ensemble avec d'autres communes pour choisir une solution commune pour avoir un effet de levier sur la négociation du prix, même si le canton est toujours très présent pour nous aider.

Le président remercie M. Ménard et passe la parole à Mme Carole Morina.

Mme Morina, municipale

Mme Morina salue l'assistance.

Patinoire

Nous avons réussi à ouvrir la patinoire le 16 novembre, non sans mal et quelques péripéties, grâce aux efforts accomplis et aux Z'Amis de St-Cergue.

Ski

Grâce à la neige tombée, nous allons pouvoir ouvrir les pistes de ski de fond dès demain.

Les pistes de la Dôle ont été ouvertes samedi dernier. Les pistes de St-Cergue seront ouvertes le 26 décembre.

Le président remercie Mme Morina et passe la parole à Mme Valérie Legrand-Germanier.

Mme Legrand-Germanier, municipale

Mme Legrand-Germanier salue l'assistance.

Concert de Noël

Ce dimanche, la commune souhaitait offrir à la population un concert de Noël qui se déroulera dans cette salle à 16h et durera environ 1h15. Ce concert sera donné par des musiciens professionnels de St-Cergue, à savoir le couple Rochat-Lee, qui sera accompagné par la fille de M. Rochat qui fait une carrière internationale au violoncelle et par un autre violoniste.

Ce concert est gratuit et est ouvert à tous. Il est prévu un espace pour les enfants afin que les familles puissent aussi en profiter.

La communication étant partie avant les dernières directives Covid, nous avons décidé de laisser l'accès à ce concert à un niveau 2G (pass-covid, pièce d'identité et masque). Nous espérons qu'un grand nombre de spectateurs pourra assister à ce que l'on pourrait appeler la première édition d'un retour plus actif de la culture sur St-Cergue. Notre souhait étant d'organiser des événements non seulement de musique classique, mais aussi d'autres styles musicaux.

Disco-glace

Samedi aura lieu la 2^e édition de la « disco-glace » que la commune organise à la patinoire. La 1^{ère} édition nous a permis de voir que l'on s'amuse autant hors de la glace que dessus. N'hésitez pas à venir. Il y aura du vin chaud au chaudron, avec de la musique, des lumières et de l'ambiance. La 1^{ère} édition était super sympa et nous espérons pouvoir en faire d'autres.

Noël des Aînés

Il aura lieu le mardi 14 décembre.

Le président remercie Mme Legrand-Germanier et donne la parole à M. Laurent Mathez.

M. Mathez, municipal

M. Mathez salue l'assistance.

Goudronnage

Nous avons fini les travaux de goudronnage rte de Nyon juste avant l'arrivée de la neige. Il manque le marquage au sol, en raison des conditions climatiques qui ne sont pas idéales et notamment le passage pour piétons demandé en mars.

Dépense hors budget

Un rocher situé derrière la zone artisanale menace de tomber, selon l'expertise d'un géologue. Il nous demande de faire le nécessaire pour enlever les morceaux qui pourraient tomber et de construire une « digue » en matériau de cailloux-terre en

dessous du rocher. Dans un premier temps, on va enlever le rocher qui est menaçant. Une 2^e expertise sera faite après l'hiver pour voir s'il reste d'autres menaces. Nous passerons à ce moment-là par un préavis pour régler ce problème.

Le président remercie M. Mathez et passe la parole à M. Dominique Gafner.

M. Gafner, municipal

M. Gafner salue l'assistance.

Chauffage à distance

Vous avez pu voir les deux cheminées neuves qui fument. Les travaux de rénovation du CAD sont arrivés à bout touchant. Les chaudières marchent à merveille depuis 3 semaines. Notre seul souci est que nous trouvons des petits artéfacts dans les plaquettes ce qui a bloqué deux fois la nouvelle chaudière. Nous allons faire des études pour pallier ce genre de problèmes. Il reste l'isolation à finir, quelques terminologies informatiques à faire, mais nous sommes très satisfaits des travaux qui se sont bien déroulés. Nous sommes dans la place au niveau financier, les rendements sont très bons. Les calculs sont bien faits. L'équilibrage du réseau a été fait, non pas comme nous le souhaitions chez chaque habitant, en raison de vannes qui ne sont pas présentes. Nous avons réglé la pression sur la pompe de départ du réseau primaire du CAD.

Dossier « Sous les Roches »

Nous avons reçu un retour du Canton concernant la sécurisation des falaises. L'été dernier, nous avons fait des marquages, plus ou moins définitifs sur les parcelles. Nous y sommes allés avec les responsables du Canton, le garde-forestier et avec le bureau Karakas. Les plans ont été finalisés et acceptés par la Confédération, par le Canton, et j'ai reçu aujourd'hui le dossier de mise à l'enquête qui sera affichée début janvier. A la suite de cela, il y aura des mises en soumission pour les entreprises et j'aimerais proposer un préavis en mars de l'ordre du million.

Comme je vous l'ai déjà dit, il y a une subvention cantonale à hauteur de 35 % et la même chose de la part de la Confédération. Le solde de 30 % devra être partagé entre les riverains concernés et la commune. Ce qui est encore à définir.

Le président remercie M. Gafner et passe au point 3 de l'ordre du jour.

Point n° 3 de l'ordre du jour

Préavis no 21/2021 – budget 2022

Le président passe la parole à M. Paul Ménard

M. Ménard, syndic

Charges

Les éléments-clés de ce budget sont les charges, avec une augmentation en relation avec le personnel. En effet, nous avons, entre autres, engagé un chef de service en la personne de M. Guillaume Obez qui commencera le 1^{er} mars 2022. La structure en ressources humaines de la commune aujourd'hui est la même qu'il y a une dizaine d'années, avec des missions qui sont de plus en plus importantes et une population qui augmente.

En ce qui concerne les intérêts passifs, nous en reparlerons davantage au niveau du plafond d'endettement. Par exemple, nous avons prévu de renouveler un emprunt

d'ici la fin de l'année 2021 et compte tenu des liquidités que nous avons, il n'est pour l'instant pas question de faire d'emprunts.

Aujourd'hui, il y a un peu plus de 50 % des emprunts de la commune qui sont à long terme et qui sont malgré tout avec des taux d'intérêt très faibles. Nous prévoyons pour les prochains de panacher avec des intérêts négatifs.

Au niveau des amortissements, je reprends les commentaires de la CoFin. Evidemment que les amortissements augmentent parce que le niveau d'investissements de la commune augmente. Durant cette législature, nous allons encore beaucoup investir, et tous ces investissements devront être amortis sur maximum une trentaine d'années. Ce qui fait que le budget des amortissements augmente.

En ce qui concerne les remboursements-participations, pour l'instant, nous sommes toujours en négociation pour la péréquation pour 2022, mais qui devrait être oubliées, en raison des élections cantonales.

Aides-subsidies, nous avons une augmentation de CHF 82'000 en raison de la crise sanitaire et du manque de fréquentation des transports publics et du financement des communes pour ce poste.

Revenus

Nous croisons les doigts pour que les revenus fiscaux puissent augmenter. Pour le budget 2021, notre point d'impôt était de CHF 92'000 et nous espérons qu'il sera autour des CHF 105'000 au cours de la prochaine année.

Pour les revenus du patrimoine, nous avons été très prudents avec le montant de CHF 600'000.- de vente de DDP. Compte tenu des éléments que nous avons aujourd'hui, ce sera dépassé de manière conséquente.

La participation aux remboursements des collectivités publiques change peu par les retours péréquatifs. Pas d'autres commentaires pour les autres participations.

Pour les prélèvements au fonds de réserve. Nous parlons principalement de 2 fonds de réserve affectés qui sont celui de l'eau sous pression (eau potable) et l'évacuation des eaux et les déchets.

Présentations des graphiques des pages 8 à 12.

Au niveau de l'évolution des comptes, nous avons prévu pour le budget 2022 un déficit, mais habituellement nous avons un budget à l'équilibre. Les comptes 2021 devraient être positifs, comme ceux de 2020 et 2019. Donc pour le budget 2022 on prévoit un compte à l'équilibre avec un très léger surplus budgétaire de CHF 170'00.-. Ce qui est important de comprendre sur le 2^e tableau c'est la marge d'autofinancement et la prudence dont nous avons fait preuve avec CHF 454'000.-. Vous verrez plus tard sur le plan d'investissements que nous devons faire des emprunts, et nous discuterons lors du prochain préavis du plafond d'endettement.

Si vous ne deviez retenir qu'un graphique, ce serait celui de la page 9, où vous trouvez les comptes d'investissements pour 2022 avec un montant de dépenses à CHF 4 mios, et des recettes, telles que les subventions (ECA). La dépense que l'on doit financer se trouve au centre (CHF 2,4 mios). Nous avons également les comptes de fonctionnement épurés où l'on peut retrouver la marge d'autofinancement de CHF 454'000.-. L'endettement prévu est de CHF 12,617 mios.

L'évolution des charges par nature : La principale augmentation est due à la création de ce nouveau poste à l'administration, et d'un autre poste à 50%, qui nous fait une croissance de près de 14%.

À fin 2022, notre dette devrait être de CHF 11-12 mios et les intérêts de nos emprunts devraient tourner autour de CHF 34'000.-.

On voit l'augmentation de la population qui est constante et qui tourne entre 2 et 3% par année.

Nous avons également une augmentation des revenus fiscaux qui devraient tourner autour de CHF 8,5 mios.

Au niveau de la péréquation cela augmente. La réforme policière reste relativement stable. Sachez que les grandes villes paient 2 fois, ce qui à terme pourra engendrer une augmentation vers 2023-2024.

L'évolution de la marge d'autofinancement, au cours des dernières années, est passée de CHF 350'000.- à CHF 1 mio, de CHF 1.5 mios à CHF 170'000.-. Je croise les doigts pour que ça augmente et je remercie notre boursier qui est très prudent et qui fait un excellent travail.

En ce qui concerne les dettes, nous avons budgété à fin 2021 une dette de CHF 12 mios. Nous allons encore rembourser des dettes. Malgré les investissements, nous devrions tourner autour de CHF 10 mios à la fin de l'année avec des intérêts en décroissance importante d'années en années.

Si on regarde la décomposition des charges (page 12) ce sont les remboursements/participations qui sont très importants. Pour chaque préavis voté, il y a un effet sur les amortissements.

Les impôts contribuent à l'essentiel de nos revenus, ainsi que les taxes communales, les ventes de DDP et les retours péréquatifs.

En conclusion, il y a eu de réels efforts et des discussions très soutenues entre les 5 membres de la Municipalité et notre boursier pour s'assurer que l'on ait des comptes à l'équilibre en 2022. Le taux d'imposition reste pour l'instant à 66 points. Nous tous avons une responsabilité à chaque présentation d'un préavis car il engendre des coûts. Il est hors de question pour nous d'augmenter la pression fiscale pour les habitants de St-Cergue, même si nous ne sommes pas les plus gâtés en termes de revenus.

Pour la marge d'autofinancement, on est restés très prudents avec CHF 454'000.-.

Le programme d'investissement va continuer d'augmenter en raison de nos infrastructures vieillissantes, notamment au niveau des tuyauteries. Lors du conseil du mois de mars, il y aura des préavis importants qui seront soumis à votre approbation.

Malgré la réputation que nous avons de commune « pauvre » ce qui n'est pas vrai, nos comptes sont sains depuis des années.

Le président remercie M. Ménard et passe la parole à M. Gérard Odermatt.

M. Odermatt, commission des finances

Merci M. le Syndic pour cette présentation complète. La CoFin, à la lecture du budget, constate que le budget proposé pour l'année à venir, basé sur les comptes 2020 est faiblement bénéficiaire avec un excédent de revenus de CHF 171'000 sur l'année. On peut donc parler d'un budget équilibré.

Comme lors des années précédentes, nous saluons la volonté de notre Municipalité de produire une vision claire et complète des dépenses prévues pour l'année prochaine. Un grand merci pour cela.

Au niveau du Plan des Dépenses d'Investissement (PDI), pour la période 2022 – 2026, la somme des investissements proposée excède les CHF 15 mios. C'est considérable. Sur les différents sujets qui sont traités, la CoFin aimerait relever trois défis qui attendent la Municipalité en ce début de la nouvelle législature.

Charges touristiques

Tout d'abord les charges touristiques. Les dépenses d'entretien de l'infrastructure touristique sont considérables. On parle ici de l'Office de tourisme, des téléskis du village, du ski nordique, de la patinoire et des diverses activités hivernales et estivales.

Tout cela représente environ CHF 350'000.-, soit entre trois et quatre points d'impôt. C'est considérable.

Mais l'offre touristique n'est pas seulement appréciée par les habitants de St-Cergue. L'infrastructure touristique est principalement utilisée par les habitants du district. Dès lors, un soutien plus large de la part de la région serait souhaitable.

La Région de Nyon dispose des instruments et des finances nécessaires pour soutenir le tourisme dans la région. Il est donc décevant de constater qu'aucune contribution systématique n'est apportée ni au ski alpin, ni au ski nordique, par exemple.

En se basant sur des statistiques d'utilisation des installations, il apparaît clairement qu'il s'agit des aménagements touristiques en faveur de tous les habitants de la région de Nyon. Le financement par la Région de Nyon doit donc être amélioré durant cette législature.

AISGE et sa clé de répartition

La répartition des coûts de l'école secondaire est basée sur une clé qui prend en compte le nombre d'élèves et le nombre d'habitants. Ces deux éléments sont pondérés à 50%.

Il est incontestable que le nombre d'élèves doit être pris en compte. En revanche, la prise en compte du nombre d'habitants n'est plus appropriée et désavantage notre commune en raison de sa forte croissance.

La CoFin propose à la Municipalité de renégocier cette répartition au cours de cette législature et suggère, par exemple, de prendre en compte la valeur du point d'impôt.

Eau potable

Au niveau du plan des dépenses d'investissements, la CoFin rend attentif sur les projets importants pour un montant total de CHF 5.6 mios dans le dicastère des Services Industriels.

La CoFin est d'avis que les projets mentionnés dans ce domaine sont d'une importance stratégique pour notre Commune.

En conséquence, ces projets devraient être classés en première priorité pour cette législature. La Municipalité doit assurer les ressources nécessaires en termes de ressources humaines et en termes des finances.

En tenant compte des différentes remarques exprimées dans notre rapport, la CoFin recommande au Conseil Communal d'accepter le budget tel que présenté.

M. Paul Ménard précise qu'il y a une coquille sur le plan des investissements. Au niveau du poste 35 « Bâtiments », achat de l'Auberge des Cheseaux, ce n'est pas CHF 7,18 mios, mais CHF 718'000.-

Le président remercie les intervenants et ouvre la discussion chapitre par chapitre, en demandant lors des questions de préciser la page et le no de compte concerné.

1. Administration générale : la parole n'est pas demandée.

2. Finances : la parole n'est pas demandée.

3. Domaines et bâtiments : le président passe la parole à M. Serge Hautier

M. Hautier

En tant que novice, je vois que nous avons des revenus par rapport aux terrains que nous vendons. J'aimerais savoir quel est notre « stock » de terrains ? Ces dernières années, cela représentait une part importante de nos revenus. J'aimerais savoir s'il en reste pour une ou plusieurs années en réserve ?

M. Mathez, municipal

Il reste entre 190-195 terrains en DDP. Cela représente env. CHF 400'000.- aujourd'hui. Ce revenu diminue d'années en années. Les ventes par années varient.

M. Chollet, boursier

Nous sommes encore propriétaires d'env. 100'000 m2 de surface en DDP que nous louons actuellement.

4. Travaux : la parole n'est pas demandée.

5. Instruction publique et cultes : la parole n'est pas demandée.

6. Police : la parole n'est pas demandée.

7. Sécurité sociale : Le président passe la parole à M. Sébastien Piguet.

M. Piguet

En ce qui concerne le poste 731, page 25 : Centre de soins, peut-on avoir plus d'informations concernant ce projet. Le montant indiqué m'a surpris car je m'attendais à quelque chose de plus conséquent.

Mme Legrand-Germanier, municipale

Le montant qui a été mis dans le budget correspondait à une pré-estimation de loyer qu'on aurait éventuellement eu à notre charge, dans l'hypothèse où on disposerait d'un local dans lequel nous pourrions intégrer des professionnels de santé. Entre deux, la situation évolue. Le local auquel on pense et qui est actuellement en discussion avec le NStCM (bâtiment en face de la pharmacie) doit encore faire l'objet d'un certain nombre de procédures administratives. Si nous restons sur ce projet-là, les frais de loyer pour 300 m2 seront un peu plus élevés.

Dans un horizon que nous devons encore évaluer, qui devrait être de 2 à 4 ans en fonction des procédures administratives, nous aimerions amener des professionnels de santé dont un médecin qui n'est pas forcément le plus facile à trouver.

Pour les professionnels de santé, cela démarre bien puisque nous avons 2 physiothérapeutes qui devraient démarrer leur activité au 1^{er} trimestre 2022. Nous travaillons sur ce scénario, mais restons ouverts à d'autres possibilités.

Cette estimation est un peu basse, elle sera probablement plus élevée. Notre objectif, si nous devons faire l'intermédiaire entre un propriétaire et des professionnels de soins que nous souhaitons voir s'installer au village, est de faire en sorte que les prix correspondent au marché saint-cerguais.

Pour répondre à votre question, les discussions sont toujours en cours.

8. Services industriels : la parole n'est pas demandée.

Le président clôt la discussion chapitre par chapitre et ouvre celle d'ordre général sur le budget 2022. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au vote.

Préavis N° 21/2021 - Budget 2022

- **Vu le préavis de la Municipalité N° 21/2021**
- **Ouï le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'accepter le budget communal pour l'année 2022, tel que présenté.

▪ **Accepté à l'unanimité**

Par :

36 voix pour

Le président remercie les auteurs des différents documents qui ont permis que tout soit clair et compréhensible pour tous.

Point n° 4 de l'ordre du jour

Préavis N° 22/2021 – concernant la fixation du plafond d'endettement en matière d'emprunt de 20 millions de CHF et de risque de cautionnement de 15 millions CHF, soit un montant de 35 millions CHF pour la législature 2021-2026.

Le président passe la parole à M. Paul Ménard.

M. Ménard, syndic

Ce préavis est comme ceux de début de législature. Le plafond d'endettement arrive en décembre de la 1^{ère} année de la législature et ne sera plus revu au cours de 5 prochaines années. Ce préavis est important puisqu'il fixe les limites de l'endettement de la commune pour les 5 prochaines années. Le montant que nous allons adopter ne devrait pas être changé. Il repose sur l'art. 43 de la LC (loi sur les communes). Une fois le montant déterminé, il est envoyé au Canton. Exceptionnellement, il peut changer après une demande de dérogation auprès du Conseil d'Etat.

Le tableau « Synthèse de la planification » est établi sur les 5 prochaines années. On peut y voir les prévisions d'investissements par année. Avec les revenus que nous pensons recevoir au cours de ces 5 ans, en ayant une vision très prudente, nous devrions atteindre 19'140 mios de dettes. Aujourd'hui nous sommes à près de CHF 10 mios. Ceci est l'élément central qui nous permet de définir le plafond d'endettement, et qui ne devrait pas être dépassé.

En ce qui concerne les données de cautionnement, qui est le montant que nous devons mettre pour garantir les emprunts, principalement auprès de l'AISGE (voir tableau « liste des quotes-parts »). Théoriquement, nous pourrions aller jusqu'à CHF 30 mios, notre marge d'autofinancement le permettrait. La Municipalité, qui a également consulté la CoFin, s'est posé la question. Pour exemple, lors de la précédente législature, nous avons fixé ce plafond à CHF 20 mios. Aujourd'hui, la dette de la commune se monte à CHF 9 mios. Si on prend en compte l'école du Vallon que normalement nous aurions dû revendre à l'AISGE, nous serions à CHF 3 mios de dettes.

Pour la commune, il est important de faire des priorités et pour cette législature ce sera principalement M. Gafner, avec le dossier de l'eau.

Nous sommes restés raisonnables et je vous remercie d'accepter ce préavis tel que présenté.

Gérald Chollet, boursier

J'apporte une précision concernant le plafond de cautionnement. Ce montant peut paraître important, mais il comprend la construction du collège du Bix, ce qui a une influence assez importante puisque nous devrions passer de CHF 5 mios à CHF 12 mios de cautionnement. Nous ne savons toujours pas si ce collège se fera ou pas, en raison des oppositions, mais nous devons le prévoir. Et sur le plafond d'endettement, la dernière année, nous avons volontairement créé une dépense d'investissements qui s'élève à env. CHF 6 mios en prévoyant la construction de quelque chose, mais sans réel projet. C'était surtout pour arriver au même plafond d'endettement que pour la législature précédente, et qui nous permet d'aller de l'avant.

Je vous rappelle aussi que lorsque nous avons un plafond d'endettement ce n'est pas un crédit en blanc qui est donné à la Municipalité, vous aurez systématiquement des

demandes de crédits qui vous seront présentées, sous forme de préavis, pour lesquels il sera mentionné dans les conclusions s'il est financé par la trésorerie courante ou par l'emprunt. Lorsqu'il s'agira de l'emprunt, nous mentionnerons l'incidence sur le coût des emprunts afin que vous puissiez voir l'évolution et où nous en sommes par rapport au plafond d'endettement.

Le président remercie M. Chollet pour ces explications. La CoFin ne souhaitant pas s'exprimer, le président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il la clôt et passe au vote.

Préavis N° 22/2021 – concernant la fixation du plafond d'endettement en matière d'emprunt de 20 millions de CHF et de risque de cautionnement de 15 millions CHF, soit un montant de 35 millions CHF pour la législature 2021-2026.

- **Vu le préavis de la Municipalité N° 22/2021**
- **Ouï le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'accepter la fixation du plafond d'endettement en matière d'emprunt de 20 millions de CHF et de risque de cautionnement de 15 millions CHF, soit un montant de 35 millions CHF pour la législature 2021-2026.

▪ **Accepté à l'unanimité**

Par :

36 voix pour

Point n° 5 de l'ordre du jour

Préavis N° 23/2021- demande de crédit de CHF 105'000 TTC pour financer le fonctionnement des pistes de ski du village pour la saison hivernale de 2021-2022.

Le président passe la parole à M. Dominique Gafner.

M. Gafner, municipal

Ce préavis est très complet. Je vous ai déjà expliqué à de nombreuses reprises ce qui se passe entre la commune et Télé-Dôle SA. Pour rappel, les pistes de ski du village n'étaient pas comprises dans le panier lors de la reprise de l'activité par Télé-Dôle SA. Ils nous ont parlé d'une société anonyme qui reprendrait les deux téléskis, mais à ce jour cette SA n'a pas été créée. Nous avons fait une proposition de convention modifiée dernièrement, mais qui ne change rien pour le bon fonctionnement de l'exploitation des pistes. Nous travaillons et avons des discussions avec la Région de Nyon, qui commence à bien nous soutenir. Nous avançons dans le bon sens pour la saison 2022-2023 comme il est fait mention dans le rapport de la CoFin. Il faut que ces pistes soient ouvertes et nous n'avons aucun moyen de faire pression auprès de Télé-Dôle SA.

Je vous remercie d'accepter ce préavis.

Le président remercie M. Gafner et passe la parole à M. Gérard Odermatt.

M. Odermatt, commission des finances

Tout d'abord un grand merci à la Municipalité, et en particulier à M. Dominique Gafner, pour avoir mené des négociations et des discussions difficiles sur ce dossier.

La position de la CoFin reste inchangée depuis des années. Nous sommes en faveur des téléskis du village et sommes très inquiets par la qualité de gestion de la société Télé-Dôle. Une fois de plus, le Conseil Communal doit se prononcer au dernier moment sur une nouvelle convention. La société Télé-Dôle n'est visiblement pas en mesure de fournir les chiffres et tous les autres éléments à temps afin de permettre une bonne analyse et une discussion constructive entre les parties. Cette situation pose plein de questions sur la gouvernance de la société Télé-Dôle.

La CoFin prend bonne note que cette analyse critique est maintenant aussi partagée par la Municipalité. A la lecture du préavis, on comprend très vite que la situation avec Télé-Dôle est difficile.

Par contre, selon le préavis de la Municipalité, les discussions avec la Région de Nyon sont devenues constructives depuis le début de cette nouvelle législature. Avec les changements au niveau du comité de direction, il semble y avoir un peu plus d'ouverture vis-à-vis du développement touristique à St-Cergue. La Municipalité semble être convaincue que cela devrait se traduire par une meilleure participation financière de la Région à l'avenir. Pour cette raison, la Municipalité a négocié une convention qui est seulement valable pour une saison.

La CoFin soutient la Municipalité dans son approche de négociation et recommande au Conseil Communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Le président remercie M. Odermatt. La commission ad hoc Tourisme/Loisirs ne souhaitant pas prendre la parole, le président ouvre la discussion et passe la parole à Mme Sabine Stünkel.

Mme Stünkel

Dans le préavis, il est mentionné que vous avez discuté de la gratuité pour les enfants de St-Cergue jusqu'à un certain âge, quand est-il pour cette saison ?

M. Gafner, municipal

La société anonyme n'ayant pas été créée, nous avons travaillé au sein de la Municipalité pour préparer une nouvelle convention et nous déciderons qui bénéficiera de la gratuité et jusqu'à quel âge. Nous ne laisserons pas le choix puisque nous payons l'exploitation des pistes. Pour cette saison, nous aimerions laisser la gratuité pour les enfants de la commune.

Mme Stünkel

Vous êtes-vous posé la question de la gratuité sur les autres domaines privés que nous avons sur St-Cergue et qui reçoivent beaucoup d'enfants. Cela ne pose-t-il pas problème ?

M. Gafner, municipal

Il y a aussi la gratuité à la patinoire. L'année dernière a été exceptionnelle sur St-Cergue. Nous avons eu des discussions avec Basse Ruche et La Trélasse qui n'ont pas observé de baisse de fréquentation, malgré la gratuité sur les pistes du village. Les deux systèmes sont complètement différents et nous ne les privons pas d'une certaine clientèle.

Le président remercie les intervenants. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et passe au vote.

Préavis N° 23/2021- demande de crédit de CHF 105'000 TTC pour financer le fonctionnement des pistes de ski du village pour la saison hivernale de 2021-2022.

- **Vu le préavis de la Municipalité N° 23/2021**
- **Oùï le rapport de la commission des finances**
- **Oùï le rapport de la commission ad hoc Tourisme et Loisirs**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la Municipalité à demander un crédit de CHF 105'000 TTC pour participer au déficit des pistes de ski du village pour la saison hivernale de 2021-2022,

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 105'000 TTC,

de financer ce montant par la trésorerie courante,

d'amortir cet investissement sur 1 an, par prélèvement sur le fonds de réserve pour investissements et amortissements futurs; compte de bilan 9282.01.

▪ Accepté	par :	30 voix pour 2 voix contre 4 abstentions
------------------	--------------	---

Point n° 6 de l'ordre du jour

Préavis N° 24/2021 – demande relative au renouvellement du contrat de Parc avec l'Association du Parc naturel régional Jura vaudois 2023-2032.

Le président passe la parole à M. Dominique Gafner qui ne souhaite pas la prendre. La commission ad hoc Tourisme et Loisirs ne souhaite pas prendre la parole. Le président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il la clôt et passe au vote.

Préavis N° 24/2021 – demande relative au renouvellement du contrat de Parc avec l'Association du Parc naturel régional Jura vaudois 2023-2032.

- **Vu le préavis de la Municipalité N° 24/2021**
- **Oùï le rapport de la commission ad'hoc Tourisme et Loisirs**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'accepter le contrat de parc basé sur la charte 2023-2032 avec l'Association Parc naturel régional Jura vaudois,

d'accepter de porter au budget 2023 et suivants les montants correspondants,

d'autoriser La Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet.

Accepté à l'unanimité	par :	36 voix pour
------------------------------	--------------	---------------------

Point n° 7 de l'ordre du jour

Préavis N° 25/2021 – demande de crédit de CHF 52'500 TTC pour le remplacement urgent d'un tronçon d'une conduite d'eau de diamètre 100 mm sur une longueur de 49 mètres environ.

Le président passe la parole à M. Dominique Gafner.

M. Gafner, municipal

Cela confirme ce qui avait été annoncé dans le PDI (plan des investissements) avec le renouvellement de notre réseau qui devient urgent. L'avantage dans ces malheurs, c'est que nous pouvons remettre aux normes certaines conduites. La route est finie, les vannes ont été changées.

D'un autre côté, nous avons été mis devant le fait accompli, mais nous aurions dû le faire dans quelques temps.

Je vous invite à accepter ce préavis. Merci

Le président remercie M. Gafner et passe la parole à M. Pierre Martin.

M. Martin, commission des finances

Comme nous l'avons indiqué dans notre rapport, ces travaux étaient obligatoires. Nous tenons à souligner le travail de la Municipalité qui a permis d'économiser d'importants frais, notamment pour la direction des travaux.

Comme vous l'aurez compris, la CoFin soutient également ce préavis.

Le président remercie les intervenants et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il la clôt et passe au vote.

Préavis N° 25/2021 – demande de crédit de CHF 52'500 TTC pour le remplacement urgent d'un tronçon d'une conduite d'eau de diamètre 100 mm sur une longueur de 49 mètres environ.

- **Vu le préavis de la Municipalité N° 25/2021**
- **Ouï le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux du remplacement d'un tronçon de la conduite d'eau potable, sise chemin du Vieux-Château, par une nouvelle conduite de diamètre 125mm sur une longueur de 49 mètres environ,

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 52'500.- TTC pour le remplacement de la conduite d'eau potable, sise chemin du Vieux-Château,

de financer l'investissement par la trésorerie courante,

d'amortir l'investissement sur 30 ans par prélèvement sur le fonds de réserve affectée, compte de bilan 9280.20.

Accepté à l'unanimité

par :

36 voix pour

Point n° 8 de l'ordre du jour

Préavis N° 26/2021 – demande de crédit de CHF 88'100 TTC pour le déplacement des conduites d'eau sous pression ESP 54 mètres et des eaux usées EU sur une longueur de 65 mètres environ.

Le président passe la parole à M. Dominique Gafner.

M. Gafner, municipal

Là, nous avons affaire à un autre système qui oblige la commune à modifier ses conduites du fait du passage des conduites sur certaines parcelles et pour lesquelles aucune servitude n'avait été créée à l'époque, et en vertu du Code Civil suisse, à l'art. N° 693, nous sommes obligés de le faire.

Comme le mentionne la CoFin, je suis en train de répertorier les parcelles qui seraient dans le même cas, et malheureusement j'en trouve passablement.

Nous avons deux solutions, soit nous prenons le risque car ils ne changent pas leur construction ou ne créent pas de nouvelle construction, soit nous créons une servitude à postériori. Chaque servitude coûte CHF 2'000.-. Pour l'instant j'en suis à 12 parcelles et ça nous coûtera moins cher que CHF 100'000.- de déplacement de conduites. Voilà la situation actuelle.

Le président remercie M. Gafner et passe la parole à Mme Alice Duvert.

Mme Duvert, commission des finances

La CoFin salue les efforts et le travail effectué pour les conduites d'eau du village. Elle vous recommande d'accepter ce préavis et se réjouit de connaître l'inventaire final.

Le président remercie les intervenants et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il la clôt et passe au vote.

Préavis N° 26/2021 – demande de crédit de CHF 88'100 TTC pour le déplacement des conduites d'eau sous pression ESP 54 mètres et des eaux usées EU sur une longueur de 65 mètres environ.

- **Vu le préavis de la Municipalité N° 26/2021**
- **Ouï le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de déplacement des deux tronçons incriminés, la conduite d'eau potable sur une longueur de 54 m. et la conduite des eaux usées sur une longueur de 65 m. conduites sises chemin du Champ de Joux – route d'Arzier sur la parcelle 830,

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 88'100.- TTC pour le déplacement des 2 conduites d'eau potable et eaux usées, sises chemin du Champ de Joux – route d'Arzier,

de financer l'investissement par la trésorerie courante,

d'amortir l'investissement sur 30 ans par prélèvement sur le fonds de réserve affectée, compte de bilan 9280.20 pour l'eau sous pression et 9280.35 pour les eaux usées.

Accepté à l'unanimité

par :

36 voix pour

Il est 20h33, le président propose une pause jusqu'à 20h40.

Point n° 9 de l'ordre du jour

Préavis no 27/2021 – Règlement du personnel communal, addendum version définitive.

Le président passe la parole à M. Paul Ménard.

M. Ménard, syndic

Nous devons avouer que la version que vous aviez reçue et acceptée lors du dernier conseil n'est pas celle qui tenait compte des commentaires du service juridique du Canton, qui sont en jaune. Cette nouvelle version comprend l'amendement que vous aviez approuvé. Nous vous le soumettons car vous n'avez pas eu la bonne version, en raison d'un problème de transmission du bon document. Les discussions sur l'ensemble ont déjà eu lieu. Nous nous excusons pour ce contretemps.

Le président remercie M. Ménard et comprend bien les circonstances. Le but n'est pas de tout remettre en discussion. Les points d'ajustement sont clairs. Il ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il la clôt et passe au vote.

Préavis N° 27/2021 – Règlement du personnel communal, addendum version définitive.

- **Vu le préavis de la Municipalité N° 27/2021**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'adopter le préavis N° 27/2021 concernant l'adoption du règlement du personnel communal dans sa version finale.

▪ **Accepté**

par :

35 voix pour

0 voix contre

1 abstention

Point n° 10 de l'ordre du jour

Réponse de la Municipalité au postulat 2/2021.

Edition d'une directive transitoire adjointe au « Règlement communal sur le plan d'affectation et la police des constructions » afin d'augmenter les plantations et verdure autour des constructions dans le village.

Le président passe la parole à M. Dominique Gafner, qui ne souhaite pas la prendre. Il passe la parole à Mme Muriel Archer Galibourg.

Mme Archer Galibourg, commission d'urbanisme

Le rapport de la commission n'ayant pas été envoyé dans les délais impartis, je devrais le lire dans son intégralité.

Le président rappelle que tout le monde l'a reçu par courriel et a pu en prendre connaissance. Quelqu'un souhaite-t-il qu'il soit lu ? Personne ne se manifestant, le rapport ne sera pas lu, mais Mme Archer Galibourg peut quand même prendre la parole.

Mme Archer Galibourg

Tout ce qui devait être dit est écrit dans le rapport.

Le président ouvre la discussion au sujet de la réponse de la Municipalité. La parole n'étant pas demandée, il la clôt et rappelle que dans les conclusions du rapport de la CoUrb, ils ne souhaitent pas aller plus loin pour le moment.

Point n° 11 de l'ordre du jour**Réponse de la Municipalité au postulat 01/2021.****Prévoir la création d'une ressourcerie dans le périmètre de la déchèterie de St-Cergue.**

Le président passe la parole à M. Laurent Mathez qui ne souhaite pas s'exprimer. Il passe la parole à Mme Maria-José Hautier.

Mme Hautier, commission ad hoc

Tout comme pour le précédent point de l'ordre du jour, le rapport n'ayant pas été envoyé dans les délais, souhaitez-vous qu'on le lise dans son intégralité ?

Un conseiller demande la lecture du rapport.

Mme Hautier le lit dans son intégralité.

Dans sa conclusion, la commission ad hoc demande de ne pas prendre acte de la réponse qui a été donnée à ce postulat par la Municipalité.

Le président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il la clôt. Il rappelle que malgré le fait qu'aucune suite n'y est donnée, et ceci est également valable pour le point 10 de l'ordre du jour, rien n'empêche de relancer ces sujets en redéposant un nouveau postulat ou une interpellation aujourd'hui ou plus tard.

Point n° 12 de l'ordre du jour

Le président passe la parole à Mme Christiane Maillefer.

Mme Maillefer, déléguée à l'APEC (Association Intercommunale pour l'Épuration des eaux usées de la Côte)

Nous avons eu une séance le 4 novembre dernier pour voter le budget qui a été validé après un amendement. Ce budget, pour l'ensemble des communes-membres, se monte à CHF 3'387'419.- et la participation de St-Cergue est de CHF 248'175.30.

Pour info, il y a eu un concours de projets pour architectes paysagistes et architectes pour la nouvelle STEP, afin de trouver une solution paysagère et d'intégration des ouvrages. Les résultats sont parus aujourd'hui dans la presse. Une exposition des participants peut être vue à la salle polyvalente de Montoly (Gland) les 8, 9 et 10 décembre de 19h à 21h et le 11 décembre de 10h à 14h. Pass-Covid requis.

Ce concours s'est fait en parallèle à la procédure d'élaboration du plan d'affectation de la commune de Gland.

Le président remercie Mme Maillefer. Aucun autre délégué ne souhaitant prendre la parole, il clôt ce point et passe au suivant.

Point n° 13 de l'ordre du jour

Propositions individuelles et divers

Le président annonce déjà les dates des deux prochaines séances du Conseil, soit le 29 mars 2022 et le 7 juin 2022 (sous réserve de modification). Le planning des séances sera transmis dès que possible aux présidents des différentes commissions.

Le président passe la parole à M. Paul Ménard.

M. Ménard, syndic

Lors de mes communications, j'ai oublié de vous faire un retour sur les 4 référendums que nous avons eus en septembre dernier et pour lesquels une procédure avait été engagée. Les initiants devaient récolter 251 signatures, pour que ces référendums soient mis en votation mais ils n'en ont recueilli que 7. La Municipalité a donc classé ces demandes.

Le président remercie M. Ménard pour ces informations et passe la parole à M. Pierre-André Scheidegger.

M. Scheidegger

Tout le monde a pu voir le nouveau parking de La Givrine, mais peut-être que tout le monde n'a pas vu la « mini gabegie » de ce week-end. Y a-t-il quelque chose de prévu pour une aide au parcage pour cet hiver ?

M. Gafner, municipal

Effectivement, nous avons pu constater le problème, et hier soir en séance de Municipalité, nous avons décidé de demander une offre à la société qui s'était chargée de gérer les parkings l'année dernière. Nous attendons l'offre, et nous pensons mettre des personnes à La Givrine et verrons sur les premiers week-ends, dans le centre du village s'il y a lieu de demander plus de personnel. Nous sommes donc en train de tout organiser.

M. Scheidegger

L'hiver dernier, nous nous sommes rendu compte que les parkings étaient saturés. Ne pourrait-on pas déneiger la place de la fontaine à Zouzou et ainsi aménager une quarantaine de places, ce qui permettrait aux skieurs de juste traverser la route pour atteindre les pistes et ainsi désengorger le village et amener plus de monde sur les pistes.

Pour le parking de la Givrine, j'ai vu sur le plan d'investissements qu'il n'était pas prévu d'achat pour une fraiseuse. En tant que déneigeur, je me rends compte que ce parking sera difficile à déneiger avec les moyens actuels de la commune en fraises à neige. Nous allons bien nous en rendre compte cet hiver et pour l'hiver prochain ce sera plus problématique avec l'extension du parking.

M. Mathez, municipal

Nous sommes en train d'étudier les prix pour l'achat d'une machine pour ce parking. Si en novembre, début décembre il est facile de pousser la neige, en janvier-février c'est plus compliqué pour déneiger les 150 places du parking goudronné.

Nous nous rendons compte que pour le déneigement de la partie temporaire, avec la fraiseuse que nous avons, nous n'arrivons pas à pousser la neige de l'autre côté ou du côté du train et nous sommes en train d'étudier comment nous allons remédier à cela.

Le président remercie les intervenants et passe la parole à M. Alexandre Othenin-Girard.

M. Othenin-Girard

Tout d'abord, je salue l'initiative pour l'organisation du concert-événement soutenu par la commune.

Deuxièmement, je rejoins les commentaires de M. Scheidegger, entre autres, par rapport au parking de La Givrine. Pensez que le parking temporaire n'est pas opérationnel et qu'il n'y a que 150 places, ce qui est moins que les années précédentes, y aura-t-il une communication pour prévenir les gens qu'il y aura moins de places de parking ?

M. Mathez, municipal

A la Givrine, c'est un peu particulier, mais nous avons le droit de mettre 600 places. Nous avons créé ce parking goudronné, et créé des places supplémentaires et nous en avons enlevés de l'autre côté. Mais nous en avons 600.

Le parking qui se trouve sur la gauche en montant, le long de la route, est encore en grande partie ouvert pour cette année.

Le président remercie les intervenants et passe la parole à M. Pierre-André Scheidegger.

M. Scheidegger

Je remercie la Municipalité pour la tente qui a été posée tout l'été sur les tennis. C'est une très bonne idée pour créer des manifestations et je l'encourage à continuer dans ce sens. Les prix vont peut-être changer, le Covid sera peut-être parti et les locations seront un peu plus chères, mais cela a permis d'avoir bien des animations.

J'ai vu des panneaux « toutes directions » fleurir sur la route de la Barillette. Est-ce des panneaux de déviation pour arriver à La Givrine par le chemin des Polonais ? Quand je vois toutes directions pour moi cela signifie que l'on arrive quelque part, mais en hiver c'est un cul de sac et l'été c'est une circulation interdite.

M. Mathez, municipal

Nous avons posé ces panneaux à la demande des habitants du chemin Vieux. Il semblerait que beaucoup de gens ne respectaient pas l'interdiction de circuler. Nous avons demandé à l'inspecteur de la signalisation du Canton de venir sur place pour trouver une solution et c'est celle-ci qu'il nous a proposée.

Nous nous rendons compte que ce n'est pas la solution idéale, mais nous allons la revoir lors de sa prochaine visite.

Le président remercie les intervenants et passe la parole à Mme Sylvie Martinez-Piguet.

Mme Martinez-Piguet

Je voulais demander à la Municipalité si elle a prévu pour cette année à venir un plan pour la protection des enfants et des parents autour de l'école pour ne pas reproduire les problèmes de l'hiver dernier ?

En effet, la queue pour prendre les abonnements s'étendait jusque dans la cour et les fenêtres de l'école. Les enfants et les parents devaient traverser cette queue pour aller ou quitter l'école, alors que cette file d'attente aurait pu se faire sur les hauts, côté baby-piste ce que le Monsieur de Télé-Dôle n'a pas voulu faire, car ils avaient fait un sens pour les skieurs qui eux ne devaient pas traverser la file.

Personne n'a pensé aux enfants et aux parents. Les luges/assiettes de nos enfants ont été volées devant l'école. Les enfants ont été privé de luge à l'UAPE, et durant les heures de classe. Le périmètre de sécurité autour de l'école n'était pas respecté par les visiteurs. Y aura-t-il quelque chose de prévu pour protéger nos enfants et nos habitants ? Nos enfants pourront-ils luger et non rester enfermés parce que des visiteurs sont là ?

J'ai essayé de me battre l'année dernière, en allant aussi bien à la police qu'à Télé-Dôle, mais rien n'y a fait.

M. Mathez

Il est vrai que nous avons été confrontés à cette situation, en particulier durant les vacances genevoises. Il ne faut pas oublier que l'hiver dernier, les pistes de La Dôle n'étaient, en partie, pas ouvertes. Cette année, nous allons veiller à ce que cette situation ne se reproduise pas et interviendrons au plus vite. Nous pensons que si les pistes de La Dôle sont ouvertes, l'affluence sera bien diminuée.

Le président remercie les intervenants et passe la parole à Mme Muriel Archer Galibourg.

Mme Archer Galibourg

Il y a 2 ans, j'ai pris la parole au sujet de la lumière dans le village. Tout d'abord, je souhaite féliciter la Municipalité pour les magnifiques décorations et les guirlandes lumineuses que l'on peut voir.

J'ai pensé faire un postulat au sujet des lampadaires par rapport à ce que j'avais abordé il y a 2 ans. J'y ai renoncé, car en faisant des recherches dans les lois cantonales et fédérales et ce qui se passe dans d'autres communes, j'ai découvert plein de choses. Notamment que le Canton est en train de faire un « plan lumières » et donc qu'il y aura une réglementation portée par le Canton et relative aux lampadaires allumés toute la nuit et qui dérangent la faune et la flore, ainsi que le sommeil des personnes.

Dans ma recherche j'ai découvert une loi fédérale sur les guirlandes lumineuses de Noël. Cette loi dit que les guirlandes devraient être éteintes à 22h. et ce du début décembre à mi/fin-janvier.

Personnellement j'essaie d'agir pour la nature et le développement durable, et lorsque j'ai découvert cette loi fédérale, j'ai pensé que personne n'était au courant. Je me demandais : « si je vous présente quelque chose sous forme d'une explication de l'importance de cette loi, seriez-vous d'accord de le mettre sur le site web de la commune et sur vos canaux de communication ? »

Autant j'adore toutes ces festivités et ces décorations de Noël, autant je pense que nous pouvons tous faire un effort. Voilà ce que je voulais vous partager. Merci.

M. Mathez, municipal

Les étoiles et guirlandes que nous possédons sont au nombre de 32. Elles sont réparties des entrées du village et vont jusqu'à La Cure. Faire des modifications pour installer une horloge, pour les éteindre à 22h, nous obligerait à changer les câbles partout, ce qui aurait une incidence sur les coûts.

Nous essayons de poser ces décorations de Noël pour le week-end du Marché de Noël et en janvier, dès qu'il y a des jours de beau temps, nous profitons pour les enlever.

Je pense que mettre cette information sur le site de la commune et sur les canaux de communication est une bonne idée.

Mme Archer Galibourg

En fait l'information que je vous ai donnée concerne les installations privées et non les publiques, par conséquent elle ne concerne pas les sapins et guirlandes mis en place par la commune. C'est la raison pour laquelle je souhaitais en informer nos concitoyens, qui parfois laissent leurs lumières allumées toute la nuit et qui perturbent la faune.

Le président remercie les intervenants et passe la parole à M. Yves de Garrini.

M. de Garrini

Tout d'abord, je voulais vous dire ma satisfaction d'avoir été ici le week-end dernier et d'avoir vécu un merveilleux Marché de Noël. Je remercie la commune qui a permis cette manifestation, ainsi que son animatrice Mme Nathalie Carco et toutes les entités qui ont organisé des activités tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

J'ai une remarque concernant l'usage qui est fait du parking situé à la route d'Arzier, et qui est de plus en plus utilisé par de grandes entreprises. Je comprends bien qu'un camion qui vient d'Allemagne de l'Est, avec un chargement pour construire un chalet, reste le temps nécessaire à son déchargement, mais il me semble que nous avons un usage par certaines entreprises qui devient permanent.

Je vous rends attentifs au fait que, d'un point de vue esthétique, ce n'est pas terrible, mais aussi que nous avons besoin de places de parking pour nos hôtes de passage. Je vous remercie.

M. Mathez, municipal

Je suis d'accord que c'est un peu la gabegie, mais nous avons actuellement beaucoup de constructions dans le quartier. Nous avons demandé aux entreprises qu'elles fassent le nécessaire pour débarrasser le maximum et surtout, si vous regarder le PDI, nous avons prévu le goudronnage de ce parking en 2022 et ce ne sera plus une « zone artisanale » à ce moment-là.

Le président remercie les intervenants. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et passe la parole à M. Paul Ménard.

M. Ménard, syndic

Je suis sincèrement désolé que nous ne puissions pas vous offrir le verre de fin d'année. Au nom de mes collègues et de moi-même, nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter un Joyeux Noël et une Bonne Année. Dans cette situation sanitaire qui est toujours difficile, je vous souhaite de garder la santé et de préserver aussi les relations que vous avez avec votre famille et vos amis.

Je vous remercie tous pour votre engagement et salue tous les nouveaux conseillers. Je vous invite à ne pas hésiter à nous contacter si vous avez des questions.

Le président remercie M. Ménard.

Le président présente une photo prise depuis sa fenêtre dimanche. La météo annonçait une journée de neige et elle a commencé avec un curieux lever de soleil. Parfois on nous annonce une journée particulière et nous ne savons pas comment elle va continuer.

Cette année 2021, dans un domaine que je connais assez bien qui est celui de l'agriculture, a été une année compliquée. Je ne sais pas ce que vous en avez su ou pas, mais en 2021, à chaque mois, il y a eu une agression massive sur une partie du secteur agricole : du gel, du dégel, de la sécheresse, des inondations, de la grêle, enfin bref. Tous les mois, il y a eu des agriculteurs qui n'ont pas produit. Si cela devait se reproduire encore une ou deux fois en 2022, il y aurait une quantité de domaines qui devraient déposer le bilan.

Actuellement, il y a un certain nombre de pommes de terre que vous ne pouvez plus vous procurer dans le commerce, parce qu'il n'y en a plus. Un certain nombre de fournitures qu'il n'y a pas. Probablement qu'au printemps nous aurons une pénurie de sucre. Ce sont des choses que nous n'avons pas connues jusqu'à présent, avec des actions conjuguées entre le Covid, les transports internationaux, la météo, le climat politique, etc. C'est un peu compliqué.

Dans tout un tas d'autres domaines, nous allons commencer l'année 2022, en ne sachant pas très bien où l'on va, ce qui peut poser des tas de questions à des tas de gens.

Il y a une chose que l'on sait : « Tous les matins, le soleil se lève et tous les soirs le soleil se couche et il y a des jours où on ne le voit pas, mais il est quand même là ».

Dans les vœux que je voudrais vous transmettre, j'aimerais souhaiter à chacun que le soleil se lève le matin avec de l'espérance, du courage, de la force, de la joie, de la bonne humeur et qu'entre nous, on sache nous encourager au point que si un jour le soleil ne donne pas l'impression de s'être levé, peut-être on pourrait se rencontrer les uns et les autres en s'apportant quelque chose de l'ordre de l'espérance et du soutien.

Il est possible que l'on aille vers des temps compliqués, et nous aurons besoin de nous serrer les coudes.

Je vous souhaite déjà une année 2022 enthousiasmante dans la solidarité et je suis reconnaissant de voir le climat dans lequel nous avons pu vivre ce soir. Nous aurions pu commencer ce conseil à 20h, mais il est difficile de pronostiquer le grand calme dont vous avez fait preuve. Par contre, quelque chose qui n'était pas difficile à pronostiquer c'est que les documents étaient tellement bien préparés, qu'ils ne nécessitaient pas de débat, on pouvait y trouver toutes les réponses aux questions que l'on pouvait se poser.

Merci vraiment beaucoup à la Municipalité qui fournit un travail important. Je vous partage mon inquiétude : je sens des municipaux qui sont très fatigués, et qu'il faut les conserver. Je vous encourage à être gentils et bienveillants avec eux.

Merci à toutes les commissions pour toutes les heures de travail pour nous offrir un travail de qualité.

Nous avons le privilège dans ce village d'un climat et d'un sens du travail accompli. Merci également au bureau du Conseil, à la secrétaire pour l'engagement et les travaux fournis, le travail de dépouillement lors des votations. Plusieurs d'entre vous n'ont jamais participé, mais je vous assure que l'ambiance est très sympa et efficace, l'équipe est rodée, c'est un vrai plaisir.

Je remercie aussi l'équipe des bâtiments qui prépare la salle. Une petite remarque : Si vous savez que vous devez être absent, excusez-vous assez vite, afin de leur faciliter le travail de mise en place de la salle.

Merci à tous ceux qui font que ça fonctionne bien. Merci parce que ce soir nous avons une sono correcte, mais j'aimerais bien qu'on puisse renouveler le casque du président.

Et merci à tous pour votre participation avec votre sympathie et vos encouragements. Je vous souhaite une excellente soirée, une excellente nuit.

Le dernier conseil de l'année est clos à 21h27. Prochaine séance du conseil communal le 29 mars 2022.

Le président



Jean-Michel Rey



La secrétaire



Maria-José Hautier